

# REGLEMENT DU JEU VOILE AUVERGNE

## **ARTICLE 1**

L'association Voile Auvergne, organise durant la période du 9 au 19 septembre 2020, un jeu  
Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat

## **ARTICLE 2**

Un seul lot est à gagner, à savoir un weekend formation à la voile de 2 jours les 3 et 4 octobre au Cap D'Agde pour 2 personnes d'une valeur nominale de 400 €  
Le gagnant participera à la caisse de bord pour la nourriture et au co-voiturage

## **ARTICLE 3**

Pour participer :

Soit : Se rendre dans le Centre Commercial Riom Sud les 18 et 19 septembre pour vous inscrire auprès de nos équipes

Soit : Participer via la page Facebook Riom Sud Centre Commercial en vous abonnant à la page, en likant la publication et en mentionnant un(e) ami(e) en commentaire).

Participation réservée aux personnes majeures.

## **ARTICLE 4**

Le tirage au sort du gagnant se fera le samedi 19 septembre

## **ARTICLE 5**

Le gagnant sera prévenu par mail, téléphone. ou facebook  
Le gagnant autorisera son nom à des fins publicitaires (photos article )

## **ARTICLE 6**

Aucune contrepartie, notamment monétaire, ne pourra être demandée.  
Voile AUVERGNE ne pourra être tenue pour responsable, si pour des raisons indépendante de sa volonté, l'opération, ses modalités, devaient être en partie ou en totalité reportées, modifiées ou annulées.

## **ARTICLE 7**

Les adhérents de l'association Voile Auvergne sont autorisés à participer mais en aucun cas s'ils venaient à gagner le lot pourra leur être attribué. Dans ce cas un autre tirage aurait lieu

**ARTICLE 8**

Si le gagnant n'est pas disponible aux dates indiquées aucune modification ne sera possible

**ARTICLE 9**

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation totale du présent règlement et des instructions figurants sur les documents.